SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS

COMPTE- RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 mars à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : Le 3 mars 2014

Nombre de délégués : 33

Présents : 21

Pouvoirs : 1

Absents, excusés : 11

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Laurette DENQUIN, messieurs Charles ADOLPH (arrivé au point n°5), Serge AUDONNET, Bernard JAMET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Christian FAUCHER, Jean GUILLOT ; Eric JULLIEN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Daniel APIED, Michel MONSEAU ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Jacky PEDARD; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Sylvie DERIAUD, monsieur Claude NERMOND; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Jean-Pierre BLEVIN, Pierre DUCASTEL, Olivier HURABIELLE , Michel POUILLARD ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Noël LAIGNEL(arrivé au point N° 5), Thierry PORIKIAN ; **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Régis DU FAYET DE LA TOUR

POUVOIR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : monsieur Alain LAROCHE a donné pouvoir à monsieur Thierry PORIKIAN

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, messieurs Bertrand DESNOIX, Guy LAINE, Didier VANDEPORTA; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Jean-Marie BROCHARD ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Richard KOWALYSZIN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : monsieur Philippe AUCLAIR ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** monsieur Serge LAURENT; **SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
Monsieur Jean GUILLOT est nommé secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour est donnée. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

DOSSIER N°1

VOTE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Il est demandé aux membres du comité syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013.

Le comité syndical, à l'unanimité approuve le compte- rendu de la séance du 10 décembre 2013.

DOSSIER *N°2*

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Affaires traitées par le bureau syndical :

- Admission de créances en non valeurs pour un montant de 26 782,37 €
- Autorisation donnée à la commune de Herry pour accéder à la déchetterie de Sancergues
- Modification du régime indemnitaire des personnels relevant de la Fonction Publique Territoriale
- Fixation du tarif de vente des gobelets réutilisables (0,32€ TTC l'unité)
- Fixation du tarif de mise à disposition des lombricomposteurs (336 € TTC)

Affaires traitées par le président :

- Néant

Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de cette communication.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°3

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le président soumet à l'examen du comité syndical le compte de gestion dressé par Madame le receveur-percepteur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, celui du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le président informe que le compte de gestion 2013 établi par Madame le receveur percepteur et par le SMIRTOM du Saint-Amandois fait apparaître un excédent global de 1 090 684,85 € identique à celui du compte administratif et sollicite son approbation par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°4

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2012		*1 353 780,95*	*158 093,23*			1 195 687,72
Opérations de l'exercice	8 605 425,83	8 516 501,68	1 306 480,98	1 290 402,26	**-105 002,87**	
TOTAUX	8 605 425,83	9 870 282,63	1 464 574,21	1 290 402,26	-105 002,87	1 195 687,72
Résultats de clôture 2013		**1 264 856,80**	**174 171,95**			**1 090 684,85**
Restes à réaliser au 31/12/2013			337 987,74	533 631,38		**195 643,64**
TOTAUX CUMULES		1 264 856,80	1 802 561,95	1 824 033,64		**1 286 328,49**
RESULTATS DEFINITIFS 2013		**1 264 856,80**		**21 471,69**		**1 286 328,49**

Sous la présidence de M. POUILLARD, vice-président, le comité syndical, à l'unanimité approuve le compte administratif présenté.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°5

PARTICIPATIONS 2014 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Une proposition de participations à demander aux communautés de communes établies en fonction des recettes attendues de la redevance pour l'année 2014 est présentée aux membres du comité syndical.

Comme convenu l'année dernière lors de l'établissement des participations 2013, le montant des redevances attendues et le montant des redevances émises qui ont servi de base au calcul des participations qui ont été demandées aux communautés de communes pour l'année 2013 ont été comparés.

Il s'avère que le montant des redevances émises est supérieur au montant des redevances attendues.

En conséquence, ce delta a été pris en compte dans le calcul de la proposition de participations à demander aux communautés de communes pour 2014 qui est présentée au comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les montants des participations des communautés de communes pour 2014.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°6

DECHETTERIE DE DREVANT ET SITE TECHNIQUE

Par délibération en date du 16 mars 2012, le projet de construction du site technique jouxtant la future déchetterie a été présenté au comité syndical.

Celui-ci avait alors autorisé le président à lancer l'appel à candidature pour réaliser l'étude d'impact nécessaire à l'instruction du dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement de la déchetterie.

Le permis de construire de celle-ci étant sur le point d'être déposé, il convient de poursuivre les dossiers de réalisation des divers équipements prévus (déchetterie et site technique).

Lors du débat d'orientations budgétaires 2014, la construction de la déchetterie de Drevant en remplacement de la déchetterie provisoire de Saint-Amand-Montrond a été actée ainsi que les installations pour développer le recyclage et la valorisation matière.

Il convient donc d'établir le plan de financement prévisionnel de ces équipements.

Il convient également de lancer les procédures d'appel d'offres concernant ces équipements et de solliciter des subventions auprès du Conseil général, de l'ADEME et du pays Berry Saint-Amandois.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à lancer les appels d'offres concernant la déchetterie et le site technique et à solliciter des subventions auprès du Conseil Général, de l'ADEME et du pays Berry Saint-Amandois.

Le comité syndical , à l'unanimité, autorise également le président à résilier le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Routes et VRD Concept pour la construction de la déchetterie si celui-ci ne remet pas au syndicat le permis de construire et le dossier ICPE dans les délais indiqués dans le courrier de mise en demeure qui va lui être adressé.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°7

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT

Vu le budget primitif 2013 prévoyant la réalisation d'un emprunt de 269 834 euros,

M. le président informe les membres du comité syndical de la nécessité de contracter cet emprunt pour couvrir le montant des équipements prévus par le syndicat.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés afin de fournir une offre.

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont répondu à la demande du syndicat.

Comparatif des taux :

Caisse d'épargne = 2,85% Frais de dossier : 300 €
Crédit agricole = 2,80 % Frais de dossier : 269 €

Considérant que le Crédit Agricole a remis l'offre la plus intéressante, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à contracter un emprunt auprès de cette banque pour une durée de 10 ans.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°8

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1- Lettre du tri

Elle sera diffusée après les élections dans les mairies à charge pour elles d'en assurer la distribution.

2-Location de bâtiments

La ville de Saint-Amand-Montrond va consentir au syndicat la location de bâtiments situés dans les anciennes installations de la société BUSSIERE pour un loyer de 570 € mensuels. Cela permettra de stocker des déchets de bois en vue de leur recyclage en bûchettes.

2- Déchetterie de Levet

M. le président donne connaissance aux membres du comité syndical d'une visite de la déchetterie de Levet en présence des journalistes locaux. Sachant qu'au 1er janvier 2015, les communes de Levet et Sainte Lunaise intégreront pleinement le SMIRTOM dans les mêmes conditions que les autres communes de la CDC Arnon Boischaut Cher, cette visite était destinée à permettre de diffuser aux habitants de ces communes des informations exactes sur le fonctionnement du syndicat.

M. le président clôture la séance en dressant un rapide bilan de la mandature qui se termine et en remerciant tous les participants pour leur participation et le travail accompli au sein du syndicat.
La séance est levée à 10 heures 30.

Le président,

Bernard JAMET